

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 12 avril 2023	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité s'est rendue sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés:

- Le ratio
- Les activités quotidiennes
- Les espaces de rangement pour les produits toxiques et les produits nettoyants
- Si tous les documents nécessaires sont affichés à un endroit bien en vue dans l'établissement
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure

Lors de la visite, la MAQ a été en mesure d'observer les enfants jouer libre à l'intérieur. Des interactions positives entre les éducateurs et les enfants ont été observées.

Un rappel que la liste des membres du conseil d'administration qui est affichée à l'entrée de l'établissement doit être mise à jour. La mise à jour n'a pas encore été affichée après que les changements ont été apportés.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2023

Date

original signé par
Stéphanie Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2023

Date